

La fin de la bande magnétique?

Le recul des cas de fraude de cartes au point de vente est largement dû à l'introduction des cartes à puce et code confidentiel en Europe. Les statistiques les plus récentes présentées par la UK Cards Association montrent par exemple que les pertes dues à la fraude pour les cartes, les chèques et le Online-Banking en Grande-Bretagne, sont revenues à leur plus bas niveau depuis la fin du millénaire.

Le recul le plus important a été constaté pour les cas de fraude contrefaçon, c'est-à-dire la fraude provenant de la lecture des données des bandes magnétiques et de leur copie sur des cartes falsifiées. En 2010, il y a eu, par rapport à l'année précédente, un recul impressionnant de 41% pour atteindre GBP 47,6 millions. La diminution de ce type de fraude dans l'ensemble de l'Europe est à mettre au compte de plusieurs facteurs. Cela est dû en particulier à la large diffusion de solutions anti-skimming aux distributeurs automatiques de billets (DAB). Les cartes à puce et code secret peuvent être considérées comme le facteur principal, dans la mesure où des algorithmes de codage plus puissants ont pu être mis en place pour l'authentification des cartes et des titulaires de cartes.

Il est certes positif que la fraude par falsification soit en diminution. Cependant elle n'est pas totalement éliminée et demeure un problème important pour le marché des cartes de nombreuses banques et pour les commerçants, et cela malgré l'introduction très large des puces et codes secrets. En ce qui concerne la réduction des pertes liées à la fraude au point de vente, la migration vers les cartes EMV en Europe a été un succès. Cependant, en attendant que EMV s'impose comme norme dans le monde entier, les techniques de fraude skimming restent actives puisque les criminels profitent des lacunes de certains pays, comme les USA.

Pas de business case aux USA?

Malgré la réussite de l'implémentation des cartes à puce en Europe, les USA continuent à hésiter à mettre en place cette technologie néanmoins éprouvée. Hormis en ce qui concerne les habitudes et les préférences des utilisateurs, une migration de la bande magnétique vers EMV n'est actuellement pas perçue comme un challenge financier. Dans le passé, les coûts de télécommunication relativement bas étaient un facteur décisif. Depuis peu, le grand nombre de terminaux POS et le volume important de transactions effectuées avec des cartes constituent à eux seuls la preuve que, pour de nombreux pays, les dépenses et les désagréments liés à l'implémentation de la technologie puce pèsent plus lourd que les coûts engendrés pour couvrir les pertes liées à la fraude. S'ajoute à cela le fait qu'aux USA les banques ne sont pas responsables si leurs

clients subissent les préjudices liés à une fraude, ce qui engendre également le fait que le business case d'une migration vers EMV demeure incertain. Après que des entreprises comme Chase Card Services aient manifesté des initiatives visant à introduire EMV, il semble que la technologie puce ait fait un pas en avant. Les entreprises américaines reconnaissent lentement à quel point la bande magnétique, vieille de 50 ans, est obsolète, et comment sa présence rend la carte vulnérable au skimming. Les Américains eux-mêmes reconnaissent de plus en plus qu'il y a des situations où seules les cartes à puces et code sont acceptées, par exemple pour les distributeurs de billets de train. Dans ces cas-là, ils doivent avoir recours à de l'argent en espèces, ce qui rend leur voyage moins pratique et plus cher.

La décision belge

Ces obstacles augmentent dans la mesure où de plus en plus de pays cherchent à lutter contre la fraude à l'aide d'EMV. La décision prise par 22 banques belges de bloquer leurs cartes de débit pour l'utilisation hors d'Europe illustre les risques qui existent par rapport à la fraude. D'après certaines informations, depuis janvier 2011, cette mesure a déjà entraîné un recul des cas de fraude. Certes cela constitue un premier pas dans la lutte contre la fraude, mais à long terme il est conseillé de prendre le problème de la falsification à la racine et de supprimer complètement la bande magnétique. Cela a eu lieu au Luxembourg où les banques ont décidé de remplacer les cartes Maestro par les cartes VPay qui disposent uniquement de la fonction puce et code.

Ces efforts font suite à la publication du 7^{ème} rapport de la Banque centrale européenne dans lequel il est recommandé qu'à partir de 2012 toutes les nouvelles cartes émises dans l'espace SEPA soient uniquement des cartes à puce. Les débats concernant l'introduction globale des cartes à puce et code, et l'existence des bandes magnétiques ont été ravivés au début de l'année en Grande-Bretagne après que des installations de skimming aient été placées sur des distributeurs de billets de train. Comme pour la fraude aux DAB, les bandes magnétiques étaient copiées pendant que les voyageurs achetaient leurs billets, et les données de celles-ci étaient ensuite utilisées afin de fabriquer des



Ustensiles de skimming, Copyright KEYSTONE/Thomas Frey

cartes pouvant être utilisées dans des pays sans protection EMV.

À la recherche de nouvelles voies

Ce mode d'attaque de skimming montre comment les fraudeurs utilisent de nouveaux moyens pour atteindre leurs victimes, et les possibilités qu'ils trouvent pour contourner les mesures en place visant à prévenir les fraudes. Pendant qu'on réussissait à réduire la fraude aux DAB grâce à la mise en place de mesures anti-skimming, les fraudeurs ont tout simplement visé d'autres terminaux de paiements. L'industrie ne doit donc pas se reposer sur cette baisse du nombre de fraudes et devenir complaisante.

Tant qu'il y aura des cartes avec des bandes magnétiques, les fraudeurs saisiront les opportunités de perpétrer leurs méfaits dans les pays où les cartes à puce n'ont pas encore été introduites. Une solution simple serait de promouvoir la technologie puce et code au niveau mondial afin d'éradiquer cette fraude une fois pour toute. Cela mettrait sans aucun doute plus de pression sur les pays sans EMV, comme les USA, à emboîter le pas. Quoi qu'il en soit, nous sommes actuellement encore loin d'un tel scénario.

La directive SEPA prévoit la mise en place d'EMV dans la zone euro, mais uniquement au niveau de l'émission des cartes. Des réglementations ainsi qu'un accord de branche permettant de voir comment on voudrait, à l'avenir gérer cette affaire, sont donc nécessaires. Si, grâce à une législation internationale, on réussissait à obtenir une interdiction des cartes à bande magnétique, il serait demandé aux pays tels que les USA d'introduire des alternatives pour les titulaires de cartes concernant la garantie d'authentification

de celles-ci. Cela ne veut pas dire, loin s'en faut, que la norme EMV sera choisie, et ce malgré sa fiabilité. On spéculait sur le fait que, pour des raisons stratégiques, les USA miseront plutôt sur une solution de paiement par téléphone mobile. Cela aurait pour conséquence de fragmenter la lutte de l'industrie contre la fraude et pourrait, de plus, obliger l'Europe à suivre les USA.

Le rôle des banques

Le fait est que tant qu'aucune norme commune ne sera mise en place, le skimming continuera à être attrayant pour les fraudeurs qui mettront à leur profit les lacunes qui existent. Si elles ne peuvent pas empêcher la fraude, les banques doivent tout de même garantir qu'elles surveillent les flux de transactions, et qu'elles sont en mesure d'intercepter les fraudes. Cela exige des processus efficaces de gestion de la fraude telle que la mise en place de règles fiables spécifiques à chaque client, et des outils de back-office permettant de bloquer les traitements d'opérations. Les systèmes de détection devraient au moins reconnaître les irrégularités au niveau du comportement d'utilisation des cartes et permettre ainsi d'entreprendre très rapidement une investigation.

Malgré le recul des cas de fraude de contrefaçon, l'unité internationale concernant la lutte contre la fraude reste la clé de son élimination. Certes l'industrie peut attendre un consensus politique, mais c'est elle qui doit faire les premiers pas et montrer toute sa détermination. Pendant que les banques discutent de ce problème particulier de fraude, elles ne doivent pas perdre de vue les possibilités de fraudes qui vont de pair avec les nouvelles méthodes de paiement telles que les paiements mobiles et sans contact. Avec la suppression de la bande magnétique, l'Europe est sur le bon chemin. Mais pour que ces efforts aient de réels impacts dans le monde entier, les pays qui n'ont pas encore adopté la norme EMV doivent se séparer rapidement de ces bandes magnétiques qui restent la source des problèmes. <

Guy Weber, Risk Manager, SIX Card Solutions
guy.weber@six-group.com